



Verruyes, le 23 janvier 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans un courriel adressé à Monsieur le Maire, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui propose de financer l'effacement du plan d'eau de Verruyes, s'interroge sur la pertinence de poursuivre un accompagnement de la commune dans la mesure où la municipalité ne semble pas se prêter à une démarche de réflexion ouverte à l'ensemble des possibilités et demande une clarification du positionnement des élus sur ce projet.

La position de Monsieur le Maire est claire.

En 2025, l'écologie va faire les frais de la crise budgétaire et pourtant la mission de l'agence, dont le budget est constitué des redevances prélevées auprès des usagers, est essentielle.

Au moment où le gouvernement s'apprête à opérer un prélèvement de 130 millions d'euros sur la trésorerie des agences de l'eau, le risque est grand que l'agence ne puisse pas verser les aides aux collectivités qui en ont besoin pour mener à bien des projets ambitieux pour la biodiversité.

Le plan d'eau de Verruyes est légal et c'est la raison pour laquelle le projet d'effacement est contesté par tous les anciens maires, l'actuel maire, des élus anciens et actuels et une écrasante majorité des verruyquois. Ce projet d'effacement n'est pas porté politiquement au niveau local, et mobiliser des financements publics vers ce projet unanimement contesté n'est ni sérieux, ni un gage de bonne gestion des deniers publics.

Monsieur le Maire propose que les moyens financiers de l'agence de l'eau soient redéployés pour accompagner la commune sur un autre projet d'aménagement qui impose au préalable l'annulation pure et simple et en son entier de l'actuel projet d'effacement.

Tous les projets futurs devront préserver la baignade et la pêche et seuls les habitants décideront de l'avenir de leur plan d'eau.

À un an du renouvellement du conseil municipal, aucun élu ne peut décider, d'un trait de plume, de la destruction d'un site touristique qui est le poumon économique de Verruyes depuis 56 ans.

Il appartiendra à la nouvelle équipe élue, en mars 2026, de s'emparer de ce dossier et, sous le contrôle des verruyquois, de décider de son aménagement. J'invite l'agence de l'eau et tous les acteurs publics de ce dossier à prendre acte du rejet massif et unanime de l'effacement du plan d'eau et à en tirer toutes les conséquences.

Patrick CAILLET
Maire

